

Décision N° CC-DEC-2023-016

26 mai 2023

OBJET : MISSION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ « VALORISATION DES GISEMENTS DE BOIS LOCAUX EN GRANULÉS »

Dans le cadre du Marché MISSION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ « VALORISATION DES GISEMENTS DE BOIS LOCAUX EN GRANULÉS »,

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la délibération n° CC DEL-2022-111, en date du 22 septembre 2022,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 27 mars 2023,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer le marché avec l'entreprise RAGT pour le lot unique.

L'offre retenue (après acceptation du DPGF) est la suivante :

Offre de base : 19 358 € HT

Option 1 : Essais de granulation et analyses en combustion : 14 040 € HT

Option 2 : Approche technico-économique du projet : 16 000 € HT

Option 3 : Faisabilité d'implantation du projet sur le site envisagé : 5 200 € HT

Soit un total de 54 598 € HT

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20230526-DEC-2023-016-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

Affichage : 30/05/2023